

Marseille, le 02 septembre 2012

**CAPITALISATION DE L'HEURE D'EPS  
STAGE DE VOILE DE 3<sup>EME</sup>**

Chers parents,

Comme vous avez pu le constater, vos enfants n'ont dans leur emploi du temps que deux heures par semaine d'EPS au lieu de trois.

Cette heure est, dans notre établissement, capitalisée sous forme d'un stage obligatoire, de quatre journées de voile (planche à voile, dériveurs) au club de l'YCPR de la Pointe Rouge.

ATTENTION : Afin que votre enfant puisse participer au stage, il faut obligatoirement fournir :

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile.
- une attestation de « savoir-nager » délivrée par un maître nageur après un test en piscine.
- une attestation parentale ci-jointe.

Ces documents sont à remettre au professeur d'EPS au plus tard le vendredi 07 septembre 2012. Le cas échéant, votre enfant ne pourra pas participer au stage de voile.

Merci de votre compréhension.

Professeurs d'EPS

Mme. PISAPIA - M. CALVET

---

Je soussigné(e) ..... autorise mon fils / ma fille  
..... , élève en classe de ..... , à participer au stage  
de voile organisé par l'établissement et avec la participation de l'YCPR

Date :

Signature :